

DACP

REF : DACP2017001

Signataire : AR/ED/ES

Séance du Conseil Municipal du 26/01/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : **Accord-cadre relatif à la fourniture de mobilier et de jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2017-2020. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.**

EXPOSE :

Le marché relatif à la fourniture de mobilier et de jouets pour les établissements d'accueil du jeune enfant, actuellement en cours, est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. Il y a donc lieu de lancer une nouvelle procédure pour répondre aux besoins inhérents de ces structures pour les quatre années à venir.

Afin de continuer à assurer ces prestations, il y a lieu de passer un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse, trois fois au maximum, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020 au plus tard.

L'accord-cadre sera passé à prix unitaire et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

	Lot 1 : Fourniture et montage de mobilier	Lot 2 : Fourniture de jouets
Montant minimum	10 000 euros H.T	10 000 euros H.T
Montant maximum	70 000 euros H.T	70 000 euros H.T

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de chacun des lots.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien ville d'aubervilliers.

L'accord-cadre sera passé sur appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de mobilier et de jouets pour les établissements d'accueil du jeune enfant pour les années 2017-2020 et autoriser la maire, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres, réunie en fin de procédure, à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 26 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soisig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. Mohamed Fathi,	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

M. MONINO Jean-François arrivé à partir de la question n°9

M. KARROUMI Sofienne arrivé à partir de la question n°11

M PLEE Eric arrivé à partir de la question n°5

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT- BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme DUCATTEAU Sylvie

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2017001

Signataire : AR/ED/ES

OBJET : Accord-cadre relatif à la fourniture de mobilier et de jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2017-2020. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 43, 66 à 68, 78 et 80 pris en application de ladite ordonnance ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le marché relatif à la fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant actuellement en cours, est arrivé à échéance le 31 décembre 2016, qu'en conséquence il y a lieu de lancer une nouvelle procédure pour répondre aux besoins inhérents de ces structures pour les 4 années à venir.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre sur appel d'offres relatif à la fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2020 au plus tard.

L'accord-cadre alloti comme suit, est passé à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes :

	Lot 1 : Fourniture et montage de mobilier	Lot 2 : Fourniture de jouets
Montant minimum	10 000 euros H.T	10 000 euros H.T
Montant maximum	70 000 euros H.T	70 000 euros H.T

AUTORISE la maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres, réunie en fin de procédure, l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 27/01/2017

Publié le : 27/01/2017

Certifié exécutoire le : 27/01/2017

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Chouder



Chouder